

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement
Direction générale Organisation des Etablissements de Soins
Cellule Datamanagement
Place Victor Horta 40 Bte. 10
1060 BRUXELLES

Votre lettre du :
Votre référence

Notre référence DM/OMZ-CIR/n.19_14

Date : 18/09/2014

Contact : Depuijdt Eveline – Chef de
cellule Gestion de la
banque de données
Benoit Schyns – Analyste
Smur

A l'attention du

Directeur général
Directeur médical
Responsable de la fonction Smur

Annexe(s) : /

Concerne : Rapports nationaux et
rapports individuels SMUR
2012 et 2013

Madame, Monsieur, Docteur,

Les rapports SMUR pour les années 2012 et 2013 sont publiés sur le RIP Portahealth du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement.

Les rapports disponibles sont de trois types : individuels trimestriels, individuels annuels et nationaux annuels. Les rapports individuels annuels sont une nouveauté qui a été instaurée à partir de ces rapports-ci.

1. Les rapports SMUR individuels : trimestriels et annuels

Les rapports individuels trimestriels et annuels sont réservés à chaque institution. Vous pourrez donc consulter les rapports liés directement à votre organisation en passant via Portahealth.

Avant qu'un utilisateur ne puisse accéder à ses rapports SMUR, le gestionnaire local de l'hôpital doit lui attribuer les droits nécessaires. Cela se fait via l'application Portahealth :

- Il doit y sélectionner l'hôpital souhaité.
- Dans un deuxième temps, il doit créer la personne en tant qu'utilisateur (numéro national nécessaire).
- Il doit ensuite attribuer à l'utilisateur le droit « **SMUREG** »
- Enfin, il doit choisir le rôle « **SMUREG_REPORTS_VIEWER** ».

Vous pouvez aussi y accéder manuellement en vous rendant sur www.health.belgium.be => Soins de santé => Institutions de soins => Systèmes d'enregistrement => cliquez sur la double flèche à côté de « SMUR (service mobile urgence) » => cliquez sur « Rapports SMUR ».

Personne de contact : Schyns Benoit
E-mail : benoit.schyns@sante.belgique.be
Tel. : 02/524.85.14
Bureau : 01D321

Adresse visiteurs :
Eurostation II
Place Victor Horta 40 Bte. 10 – 1060 Bruxelles
<http://www.health.fgov.be>

.be

Vous accéderez ainsi à la page du site du SPF Santé publique dédiée aux rapports SMUR. Il ne vous restera dès lors plus qu'à cliquer sur le lien « Accès aux rapports SMUR » pour arriver sur le portail sécurisé du SPF Santé publique.

Ici, vous devez d'abord vous logger via vos tokens citoyens ou votre carte d'identité électronique et ensuite, après avoir choisi votre institution, vous accéderez aux rapports SMUR liés à votre organisation, de même qu'aux rapports nationaux annuels.

Le manuel d'utilisateur vous permettant d'interpréter ces rapports est également disponible à cet endroit.

2. Les rapports SMUR nationaux annuels

Les rapports nationaux, en plus d'être disponibles sur Portahealth, ont aussi été publiés sur le site du SPF Santé publique. Vous pourrez les trouver à cette adresse, dans la partie « Publications » :

[http://www.health.belgium.be/eportal/Healthcare/Healthcarefacilities/Registrationsystems/MES\(MedicalEmergencyServices\)/index.htm](http://www.health.belgium.be/eportal/Healthcare/Healthcarefacilities/Registrationsystems/MES(MedicalEmergencyServices)/index.htm)


Il est également possible d'y accéder manuellement :

<http://www.health.belgium.be> => Soins de santé => Systèmes d'enregistrement => SMUR (service mobile urgence) => Publications

Si vous avez des questions ou des remarques, n'hésitez pas nous à contacter via notre boîte mail générique : info.smurmug@sante.belgique.be ou par téléphone au 02/524 85 14 (Benoit Schyns FR) ou au 02/524 86 65 (Wendy Baten NL).

Recevez, Madame, monsieur, Docteur, l'expression de mes salutations distinguées,


Decoster C.
Directeur Général
Direction Générale Soins de santé
SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement

Personne de contact : Schyns Benoit E-mail : benoit.schyns@sante.belgique.be Tel. : 02/524.85.14 Bureau : 01D321	Adresse visiteurs : Eurostation II Place Victor Horta 40 Bte. 10 – 1060 Bruxelles http://www.health.fgov.be	
--	--	---